

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 314

12 février 2009

SOMMAIRE

Aequalis S.à r.l.	15034	Linares Holding S.A.	15067
AFC Consultants	15030	Lumarcan S.A.	15036
Altraplan Luxembourg S.A.	15063	Mc Kechnie Investments S.à r.l.	15055
Andalar Invest S.A.	15065	Medical Foncier S.A.	15044
Andres Sàrl	15064	Moon Lake S.A.	15069
Bolt Luxembourg 1 S. à r.l.	15029	Morea Media International S.A.	15026
Capital Investissements Europe S.A.	15067	NCD SA	15056
Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A.	15061	Necken Finance S.A.	15070
CMI	15046	NetSecure Sàrl	15068
Cometal Trade Services S.A.	15037	New Café In S.à r.l.	15061
Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement	15056	Oraso Investissement S.A.	15044
Crystal Silver S.à r.l.	15047	Ovina Holding S.A.	15057
DMT Luxembourg S.à r.l.	15067	Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l.	15068
Eachairn Investments S.à r.l.	15047	Résidence Rhénanie S.à r.l.	15036
Eachairn Investments S.à r.l.	15055	RL Management S.A.	15065
Eachairn Investments S.à r.l.	15055	Roseman S.A.	15066
Eachairn Investments S.à r.l.	15046	Sevsyl S.A.	15061
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	15062	Société Financière Valoire Luxembourg S.A.	15072
ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l.	15065	Tee-Par Luxembourg S.A.	15067
Eurolux Audit S.à r.l.	15064	T.F.K. s.à r.l.	15070
Figaro S.C.I.	15026	Transfinco S.A.H.	15066
Fingroup S.A.	15069	Upline Group	15029
Green Skyline	15037	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	15064
Grosvenor International S.A.	15068	Verbena Investissements S.A.	15069
Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	15065	Vontobel Exchange Traded Structured Fund	15062
Human Partners Luxembourg S.à r.l.	15030	Webtrans S.A.	15063
Immobilière C.JANS & Associés S.A.	15064	Webtrans S.A.	15063
IM Properties (Germany) S.à r.l.	15066	XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	15045
International Real Estate Corporation Hol- dings S.A.	15068	Yellow Nova Services S.A.	15059
Kalistee S.A.	15066	Yves Radelet, s.à r.l.	15069
Klein & Muller S.à r.l.	15026	Zenit International S.A.	15045
		Zoum Transports	15030

Klein & Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

R.C.S. Luxembourg B 44.236.

En date du 23 décembre 2008, les associés de la société KLEIN & MULLER SARL ont pris la décision suivante:
Monsieur Alessandro LEREDE, L-1857 Luxembourg, 44, rue du Kiem est nommé gérant à partir du 01.01.2009
Il pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014065/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Morea Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 56.076.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Emilio ARTIGAS MAS de ses fonctions de Président du Conseil et d'administrateur est acceptée.

2) Est nommé administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Monsieur Philippe Barate, demeurant professionnellement Calle Doctor Rizal, 9-11, planta Baja, E-08006 Barcelone

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014063/504/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Figaro S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4734 Pétange, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 4.026.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 1^{er} janvier.

1.- Madame Marcelle Frankard, née le 14 mai 1971, demeurant au 22 rue St Gilles à L-4133 Esch-sur-Alzette,

2.- Monsieur Luigi Di Primio, né le 26 mars 1970, demeurant au 11 Grousswiss à L-4875 Lamadelaine,.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination FIGARO S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000,- euros) divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10,- euros) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Marcelle Frankard, prénommée	50 parts
2.- Monsieur Luigi Di Primio, prénommé	<u>50 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les autres associés. Toutefois la transmission à cause de mort à des héritiers en ligne directe ou au conjoint est libre.

En cas de cession de parts entre vifs comme en cas de transmission de parts à cause de mort à des personnes non associées les autres associés respectivement les associés survivants ont un droit de préemption qui s'exercera de la façon suivante:

L'associé qui se propose de céder tout ou partie de ses parts à une personne non associée doit préalablement informer par lettre recommandée les autres associés du prix de cession, des modalités de son paiement et des nom et adresse du cessionnaire éventuel. Les autres associés, qui ont le droit d'acquérir les parts offertes dans la proportion des parts qu'ils possèdent, devront, dans le mois et par lettre recommandée à la poste, informer le cédant de leurs intentions soit d'acquérir, aux mêmes conditions et prix, les parts à céder, en tout ou en partie, soit de ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où, endéans ce délai d'un mois, le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des parts cédées, une assemblée générale doit être convoquée par les soins d'un ou des gérants endéans le délai d'un mois appelée à statuer sur l'agrément du cessionnaire. En cas de cession projetée à titre gratuit, le droit de préemption s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé sur base d'un rapport d'expertise convenu entre parties ou ordonné en justice.

En cas de transmission à cause de mort des parts à des héritiers autres que les héritiers en ligne directe ou le conjoint survivant, le droit de préemption reconnu aux associés survivants s'exercera sur base d'un prix de rachat calculé conformément à l'alinéa qui précède. Les héritiers et légataires devront, dans les deux mois du décès de leur auteur, requérir des autres associés survivants s'ils entendent exercer leur droit de préemption. Les associés survivants devront, dans le mois de la réception de cette réquisition, à faire par lettre recommandée, informer également par lettre recommandée à la poste, les héritiers et légataires de leurs intentions soit d'exercer leur droit de préemption, soit d'y renoncer.

Au cas où le droit de préemption n'est pas exercé, ou n'est exercé qu'en partie, il est procédé conformément à l'alinéa trois qui précède.

A défaut d'agrément par les autres associés de l'acheteur des parts proposé par le cédant ou ses héritiers ou ayant-droit, et à défaut de rachat des parts par les associés, les héritiers ou légataires non agréés ou l'associé cédant peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent

valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2009.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

Madame Marcelle Frankard et Monsieur Luigi Di Primio, prénommés.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

B) L'adresse de la société est fixée à L-4734 Pétange, 4 avenue de la Gare.

Fait à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Marcelle Frankard / Luigi Di Primio.

Référence de publication: 2009014124/8470/121.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05833. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Upline Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 81.864.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «UPLINE GROUP», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/130.

- que la société «UPLINE GROUP» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.864,

constituée suivant acte notarié du 19 avril 2001 et publié au Mémorial C numéro 1038 du 20 novembre 2001, au capital social de sept millions sept cent trente-huit mille cent vingt-cinq dollars américains et sept cents (7.738.125,07 USD) représenté par dix-neuf mille trois cent dix (19.310) actions sans mention de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 5 mars 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014104/239/29.

(090013275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Bolt Luxembourg 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 135.206.

—
EXTRAIT

En date du 10 mars 2008, ont eu lieu les transferts de parts sociales suivants:

- Star II UK Limited Partnership No. 1 a cédé 185.301 parts sociales à Famille Hohmann GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Grenzstrasse 13 a, D-44869 Bochum (Allemagne) et 185.301 parts sociales à Famille Kupczick GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Waldweg 13b, D-82031 Grünwald (Allemagne)

- Star II US Limited Partnership No. 1 a cédé 13.199 parts sociales à Famille Hohmann GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Grenzstrasse 13a, D-44869 Bochum (Allemagne) et 13.199 parts sociales à Famille Kupczick GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Waldweg 13b, D-82031 Grünwald (Allemagne)

- Star II Executive Co-Investment Limited Partnership a cédé 1.500 parts sociales à Famille Hohmann GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Grenzstrasse 13a, D-44869 Bochum (Allemagne) et 1.500 parts sociales à Famille Kupczick GbR, une GesellschaftbürgerlichenRechts ayant son siège social à Waldweg 13b, D-82031 Grünwald (Allemagne).

Il résulte de ces transferts de parts sociales que l'actionariat de la Société est composé comme suit:

Star II UK Limited Partnership No. 1	3.335.398
Star II US Limited Partnership No. 1	237.602
Star II Executive Co-Investment Limited Partnership	27.000
Famille Hohmann GbR	200.000
Famille Kupczick GbR	200.000
TOTAL	<u>4.000.000</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009014036/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

AFC Consultants, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 116.756.

—
Décision du gérant du 1^{er} décembre 2008

En date du 1^{er} décembre 2008, le gérant unique de la société AFC CONSULTANTS LTD, décide de transférer le siège social de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg du L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II au L-8280 Kehlen, 6 rue de Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Joël DEMAY

Gérant

Référence de publication: 2009014064/7432/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Zoum Transports, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 141.174.

—
Décision du gérant du 1^{er} décembre 2008

En date du 1^{er} décembre 2008, le gérant unique de la société ZOOM TRANSPORTS SARL, décide de transférer le siège social de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg du L-2556 Luxembourg, 133, avenue du X septembre au L-8280 Kehlen, 6, rue de Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Djamal AMIALI

Gérant

Référence de publication: 2009014062/7432/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Human Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 144.230.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) Madame Hakima TAHIRI, sans profession, ne à Meknes (Maroc) le 7 février 1977, demeurant à L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.

2) Monsieur Loïc MAGY, ingénieur informaticien, né à Paris, le 28 mars 1978, demeurant à L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Human Partners Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet le service aux entreprises et notamment les activités de recrutement de personnel, recherche de personnel.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à €12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de €125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant technique aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi.

Si un gérant administratif est nommé, il ne pourra engager la Société qu'à concurrence de €1.250,- (mille deux cent cinquante euros).

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) Hakima Tahiri:	20 parts sociales
2) Loïc Magy:	80 parts sociales
Total	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de €12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Nominations

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel et obligatoire de signature: Monsieur Loïc MAGY prénommé.

Adresse du siège social

Le siège social de la Société est établi à L-4847 Rodange, 14, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. TAHIRI, L. MAGY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1339. Reçu à 0,5 %: soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009014157/211/171.

(090012879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Aequalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 144.213.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Salvatore CACCIATORE, employé, demeurant à L-1618 Luxembourg, 8, rue des Gaulois.
2. Monsieur Guy JAVAUX, employé, demeurant à L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la création et la commercialisation de supports de communication à destination d'une clientèle institutionnelle et privée,
- la création et la vente de logiciels,
- l'intervention auprès de sociétés en qualité de conseil.

Cette activité s'exercera sur le territoire du Grand- Duché de Luxembourg et sur tout autre territoire nécessaire au développement des activités de la société.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous les secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination d'"Aequalis S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Salvatore CACCIATORE, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) par Monsieur Guy JAVAUX, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfiques.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 11. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy JAVAUX, employé, demeurant à L-2514 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Sauvage.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

15036

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CACCIATORE - G. JAVAUX - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. LAC/2008/51215. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014159/242/110.

(090012808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Lumarcan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 105.470.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LUMARCAN S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15965.

- que la société «LUMARCAN S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.470,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 30 décembre 2004 et publié au Mémorial C numéro 408 du 3 mai 2005, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014130/239/29.

(090012550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Résidence Rhénanie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.102.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 2 décembre 2008

Le 2 décembre 2008, l'Associé Unique de Résidence Rhénanie Sarl ("la société"), a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Manacor (Luxembourg) SA ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que Gérant Unique de la société avec effet immédiat;

- de nommer TCG Gestion SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Gérant Unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- De transférer le siège social de la société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

TCG Gestion SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2009014136/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Cometal Trade Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.631.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 octobre 2008

Il résulte dudit procès-verbal:

La démission de Madame Gaby TRIEKWEILER en tant que administrateur,

La nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010,

Le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR en Nathalie PRIEUR, qui demeure administrateur résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010,

La démission de Monsieur Lex BENOY comme commissaire aux comptes,

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Pour la société

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon

L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009014131/510/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Green Skyline, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.228.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GREEN SKYLINE".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, Trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Frederik ROB, prénommé, une action	1
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Kris GOORTS, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

- Monsieur Frederik ROB, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à r.l., a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Mr Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2.- Mr Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of "GREEN SKYLINE".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of no par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of May at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à r.l., prenamed, Three thousand ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Frederik ROB, prenamed, One share	<u>1</u>
TOTAL: three thousand one hundred shares	3,100

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand euro).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- Mr Joeri STEEMAN, chartered accountant, born in Wilrijk (Belgium), on June 11, 1966, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr Kris GOORTS, employee, born in Louvain (Belgium), on March 17, 1972, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr Frederik ROB, employee, born in Oostende (Belgium), on December 29, 1976, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr Régis PIVA, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: F. ROB et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. Relation: LAC/2009/243. Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009014181/242/320.

(090012841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Oraso Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.893.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «ORASO INVESTISSEMENT S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15963.

- que la société «ORASO INVESTISSEMENT S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.893,

constituée suivant acte notarié du 25 juillet 1996 et publié au Mémorial C numéro 556 du 30 octobre 1996; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 21 novembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 266 du 1^{er} février 2008, au capital social de trente mille neuf cent soixante-quinze Euros (30.975,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit Cents (24,78 EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014127/239/32.

(090012559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Medical Foncier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.498.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MEDICAL FONCIER SA.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15961.

- que la société «MEDICAL FONCIER S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.498,

constituée originellement sous la dénomination de «STAVAN INVESTMENTS S.A.» suivant acte du notaire soussigné du 5 décembre 2003 et publié au Mémorial C numéro 28 du 9 janvier 2004; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2007 et publié au Mémorial C numéro 1092 du 7 juin 2007, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2008 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009014128/239/32.

(090012554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

XB Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.856.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 12 janvier 2009

En date du 12 janvier 2009, l'Associé Unique de XB Luxembourg Holdings 2 S.à.r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Messieurs Willem-Arnoud van Rooyen et Xavier De Cillia, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, comme gérants de la société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo (O), Pays-Bas et Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérants de la société avec effet Immédiat et ce pour un durée indéterminée. Leur signature étant conjointe avec les autres membres du Conseil de Gérance;

- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2009014086/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.273.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 6 janvier 2009

1. L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2. L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, Madame Patricia JUPILLE, employée privée, Madame Angela CINARELLI, employée privée, toutes domiciliées professionnellement au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et du commissaire aux comptes la société GORDALE MARKETING LIMITED ayant son siège social à Strovolou 77, Strovolos Center Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia, CYPRUS.

3. L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Et en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour ZENIT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009014102/545/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

CMI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 58.596.

Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Le 31 décembre 2008 s'est tenu l'assemblée générale extraordinaire des associés de CMI, sarl au capital de 58.000 €, dont le siège social est 54 rue de Cessange, - 1320 Luxembourg, RCS de Luxembourg, N° 58596, constituée en date du 12 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 4 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Zoï Zicos pour Z-square, coactionnaire de CMI à hauteur de 50 %. Le président désignant en qualité de secrétaire Mlle Céline Velluet, 16 rue des Templiers, Steinsel, coactionnaire à hauteur de 50 % de CMI.

Le Président déclare et prie le secrétaire d'acter que:

Les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les associés présents. Ladite liste de présence signée restera annexée au présent procès verbal de cette assemblée extraordinaire du 31 décembre 2008.

Il résulte de ladite liste de présence que sur 230 parts sociales actuellement émises par la société, l'entière du capital est présente à l'assemblée de telle sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- Rachat des 115 parts sociales de Céline Velluet par Z-square à dater du 1^{er} janvier 2009

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique:

L'assemblée prend acte du rachat des 115 parts sociales de Céline Velluet par Z-square à dater du 1^{er} janvier 2009. Z-square détiendra alors 100% des parts sociales de CMI sarl.

Zoï Zicos / Céline Velluet

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2009014009/9864/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.103.050,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 29 février 2000 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013852/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02645. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 609.103.050,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 28 février 2001 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013851/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02646. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Crystal Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of the month of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Silver S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Xavier Pauwels, expert comptable, born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Class B manager:

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Silver S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société

est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,900.-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Xavier Pauwels, expert comptable né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2008, LAC/2008/51694. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le treize janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013834/242/400.

(090012964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Mc Kechnie Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 609.110.550,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.675.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 150 du 9 mars 1999.

Les comptes au 31 juillet 1999 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MC KECHNIE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013853/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02625. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 609.103.050,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 31 juillet 1999 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013850/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02644. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eachairn Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 609.103.050,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.661.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 148 du 8 mars 1999.

Les comptes au 28 février 2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EACHAIRN INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013849/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02647. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

CEFO-I, Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.588.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie Européenne Financière Omega d'investissement, en abrégé CEFO-I

Signature

Référence de publication: 2009013844/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06740. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

NCD SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 120.955.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NCD SA. avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B120.955, constituée suivant acte Anja HOLTZ de Wiltz en date du 15 septembre 2006, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2433 du 29 décembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Claudio LUISE, commerçant, demeurant à Mons (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Aspelt.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Robert Jan MALAWKA, commerçant, demeurant à Blaregnies (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Wiltz à Aspelt et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
2. Fixation de l'adresse.
3. Révocation du commissaire aux comptes.
4. Nomination du nouveau commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Wiltz à Aspelt, et par conséquent décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Aspelt, Commune de Frisange"

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes en fonction à savoir la société FIDOM Sàrl.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme commissaire Jean Louis GUARNIERO, expert-comptable et conseil économique, demeurant à L-3541 Dudelange, 79, rue de la Paix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LUISE, KERNEL, MALAWKA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 janvier 2009. REM 2009/10. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 21 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009013544/218/53.

(090012644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Ovina Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.194.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Volker SAUER, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Lombard International Assurance S.A., with its registered office at L-2633 Senninberg, 2, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 37.604,

by virtue of a proxy given on December 17, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "OVINA HOLDING S.A.", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on October 2, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 233 of March 30, 2001;

- that the capital of the corporation "OVINA HOLDING S.A." is fixed at TWO HUNDRED SEVENTY THOUSAND EURO (270,000.- EUR) represented by TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED (2,700) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that Lombard International Assurance S.A., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 15, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 15, 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred EURO (EUR 1,100).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Volker SAUER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Lombard International Assurance S.A., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, R.C.S. Luxembourg B 37.604,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme OVINA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 en date du 30 mars 2001;

- que le capital social de la société anonyme OVINA HOLDING S.A. s'élève actuellement à DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (270.000,- EUR) représenté par DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Lombard International Assurance S.A., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2008. Lac/2008/52705. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009013604/220/96.

(090013266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Yellow Nova Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.462.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Volker SAUER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de VISTA INVESTMENT TRADING LTD, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro IBC 567712, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 décembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme YELLOW NOVA SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1683 en date du 25 novembre 2002;

- que le capital social de la société anonyme YELLOW NOVA SERVICES S.A. s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que VISTA INVESTMENT TRADING LTD, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 décembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 décembre 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Volker SAUER, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of VISTA INVESTMENT TRADING LTD, with its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number IBC 567712,

by virtue of a proxy given on December 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "YELLOW NOVA SERVICES S.A.", having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated pursuant to a notarial deed, on October 7, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1683 of November 25, 2002;

- that the capital of the corporation "YELLOW NOVA SERVICES S.A." is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) represented by THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY ONE EURO (31.- EUR) each, fully paid up;

- that VISTA INVESTMENT TRADING LTD, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 18, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 18, 2008 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred EUROS (EUR 1,100.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 décembre 2008. Lac/2008/52704. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009013610/220/96.

(090013264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

New Café In S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 14, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 65.694.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 janvier 2009.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009013667/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Carmignac Portfolio Advisory Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 70.969.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange
le 05 janvier 2009 à 15 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période d'un an. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Bertrange
en date du 05 janvier 2009 à 16 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 05 janvier 2009.

Pour CARMIGNAC PORFOLIO ADVISORY HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013211/768/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 103.494.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires
tenue extraordinairement le 1^{er} décembre 2008:*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de Monsieur Steve van den BROEK, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVSYL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013206/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.940.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. September 2008

Erster Beschluss:

Der Verwaltungsrat nimmt die Rücktritte von Martin de Quervain und Christoph Ledergerber von ihrer Stellung als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft, mit Wirkung zum 29. September 2008 zur Kenntnis.

Zweiter Beschluss:

Der Verwaltungsrat hat insoweit beschlossen, Herrn Dominic Gaillard, Head Services Vontobel Asset Management, Gotthardstraße 43, 8022 Zürich, Schweiz, und Herrn Anders Malcolm, Geschäftsführer Vontobel Management S.A., 1 côte d'Eich, 1450 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu ernennen.

Die Ernennung geschieht vorläufig bis zur Bestätigung durch die nächste ordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft.

Für Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009013230/1126/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal du 18 décembre 2008 du conseil d'administration de EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 8, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg que:

- Le mandat de KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, en tant que réviseur d'entreprises prendra fin aux termes de l'exercice fiscal en date du 31 décembre 2008.

- La société anonyme ERNST & YOUNG ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771, est nommée réviseur d'entreprises pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2009013217/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 7.470.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale prises en date du 5 décembre 2008

En date du 5 décembre 2008 l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

de nommer

- Monsieur Henk RAUE né le 8 mars 1951 à Steenwijk, Pays-Bas, ayant comme adresse Amstelvein 6, NL—1096 BC Amsterdam, Pays-Bas,

- Madame Juanita Studen-Kiliaan, née le 12 mars 1954 à La Haye, Pays-Bas, ayant comme adresse Amstelvein 6, NL—1096 BC Amsterdam, Pays-Bas

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 5 décembre 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2009.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013222/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Webtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 89.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2008

L'Assemblée Générale constate la vacance d'un poste d'Administrateur à cause du décès de Monsieur Yvan JEMELKA, ayant demeuré à B-1420 BRAINE L'ALLEUD, avenue de la Brise 9. Une minute de silence est demandée pour le défunt.

L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur JEMELKA. Pourtant, la fonction de Président du Conseil d'Administration sera conféré à un des autres Administrateurs, à désigner par le Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 décembre 2008.

Pour WEBTRANS S.A., Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009013243/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2008, réf. DSO-CX00087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Webtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 89.434.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2008

Le Conseil d'Administration prend connaissance du décès de Monsieur Yvan JEMELKA, en date du 3 août 2008. Une minute de silence est demandée pour le défunt.

Monsieur Vincent GAILLARD, Administrateur délégué, demeurant à B-1380 Lasne, avenue du général Lobau 22, est nommé Président du Conseil d'Administration, avec effet au 3 août 2008 et en remplacement de Monsieur JEMELKA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 3 décembre 2008.
Pour WEBTRANS S.A., Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009013245/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2008, réf. DSO-CX00084. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090011660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Immobilière C.JANS & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 102.762.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2009013651/240/11.

(090012937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Eurolux Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 103.972.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009013523/9127/12.

(090012934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Andres Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53516 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009013525/211/12.

(090012954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009013513/220/12.

(090012881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

RL Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 77.482.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange
en date du 22 décembre 2008 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société LUXOR AUDIT SARL a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 22 décembre 2008.

Pour RL MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009013212/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06954. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

ESO Capital Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.069.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009013518/206/13.

(090012900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009013502/242/12.

(090012593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Andalar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.527.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009013653/236/11.

(090012695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Transfinco S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.817.

Constituée par-devant Maître Roger WURTH, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 janvier 1970, acte publié au Mémorial C n ° 79 du 13 mai 1970. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mars 2002, acte publié au Mémorial C n ° 938 du 20 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRANSFINCO S.A.H.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009013790/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06737. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.730.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 564 du 17 mars 2006, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 17 octobre 2007, acte publié au Mémorial C n ° 2901 du 13 décembre 2007.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (GERMANY) S.A R.L.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009013792/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06735. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Roseman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.001.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009. Signature.

Référence de publication: 2009013770/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06968. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Kalistee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 97.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013771/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06969. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Capital Investissements Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.122.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013772/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06970. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Linares Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

Constituée par-devant Maître Jean Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 418 du 25 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 2 février 2004, publié au Mémorial C n° 355 du 31 mars 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINARES HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009013789/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06739. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 73.650.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013774/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06972. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013773/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06971. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013775/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06973. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

NetSecure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 63.571.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NETSECURE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009013776/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07112. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009013783/260/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07475. - Reçu 72,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090012473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Produits Naturels Geimer - Wiltzius s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 44, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 19.597.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
PRODUITS NATURELS GEIMER-WILTZIUS SARL
Signature

Référence de publication: 2009013705/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2009, réf. DSO-DA00321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090012583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Verbena Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 79.380.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013745/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07363. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Yves Radelet, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 106.248.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22.12.2009.

YVES RADELET, s.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2009013696/1068/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01663. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Moon Lake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 54.271.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009013698/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Fingroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.860.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013747/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07367. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Necken Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.270.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009013808/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06664. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090012553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

T.F.K. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 144.211.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den neunten Januar.

Vor dem unterzeichneten Urbain THOLL, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- Frau Elke KOHNEN, Privatangestellte, wohnhaft zu B-4771 Amel, 63, Halenfeld,
- Herr René FANK, Berufsfahrer, wohnhaft zu B-4771 Amel, 63, Halenfeld
- Herr Heinrich FANK, Privatbeamter, wohnhaft zu B-4771 Amel, 65, Halenfeld.

Diese Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der nationale und internationale Transport von Waren aller Art sowie der An- und Verkauf, die Ein- und Ausfuhr, die Be- und Verarbeitung von Holz sowie dessen Derivat und Zusatzprodukten, der Holzhandel im allgemeinen, die Holzaufbereitung und das Fällen, Schleppen und Rücken von Holz.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten, sowie eigene Patente anmelden und verwalten

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Die Gesellschaft führt ihre Tätigkeiten sowohl in Luxemburg als auch im Ausland aus.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "T.F.K. s.à.r.l!".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500.-) EURO, eingeteilt in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG (125.-) EURO.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. Frau Elke KOHNEN, vorgenannt, VIERUNDZWANZIG Anteile	24
2. Herr Rene FANK, vorgenannt, FÜNFUNDSIEBZIG Anteile	75
3. Herr Heinrich FANK, vorgenannt, EINEN Anteil	1
Total: HUNDERT Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT (12.500.-) EURO der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei. Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge eines Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; lediglich die Übertragung an die gesetzlichen Erben kann ohne besondere Zustimmung erfolgen.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Dieses Vorkaufsrecht ist auszuüben innerhalb von 30 Tagen nach Verweigerung der Zustimmung der anderen Gesellschafter. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahre.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendundneun.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Mindestens fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

15072

Erklärung

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, daß die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Zur Erhebung der Registriergebühren erklären die Parteien, dass es sich um eine Familiengesellschaft handelt.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr TAUSENDREIHUNDERT (€ 1.300,-) EURO abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Zum technischen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt Frau Elke KOHNEN, vorgeannt.

Zum administrativen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Heinrich FANK, vorgeannt.

Dritter Beschluss:

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

Vierter Beschluss:

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: KOHNEN - FANK - FANK - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 14 janvier 2009. Relation: MER/2009/60. Reçu soixante quinze Euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Mersch, den 14. Januar 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009013839/232/118.

(090012795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Société Financière Valoire Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.892.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009013489/5770/12.

(090012515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.